

Inscription

L'inscription au transport scolaire **doit être renouvelée** chaque année.

Quel que soit le réseau de transport emprunté, chaque élève doit disposer d'un titre de transport valable, même s'il bénéficie de la gratuité.

En fonction de vos trajets et de vos choix, Hérault Transport vous oriente sur le ou les réseaux les mieux adaptés à vos déplacements.

Inscription en ligne

- ✓ **Vous disposez déjà d'un compte famille pour le transport scolaire**

Et vous souhaitez renouveler une demande pour la nouvelle année scolaire pour votre enfant, ou vous souhaitez inscrire d'autres enfants.

Dans ce cas, vous devez utiliser votre compte famille actuel avec vos identifiants actuels.

- ✓ **Vous n'avez jamais inscrit aucun de vos enfants au service de transport scolaire**

Dans ce cas, vous devez créer un compte famille, vous le validez et le personnalisez avec votre mot de passe. Puis vous saisissez les demandes de transport scolaire pour chacun de vos enfants.

Inscription sur formulaire

Vous optez pour une inscription sur formulaire papier.

Retournez votre dossier :

- ✓ **Par courrier** à Hérault Transport ;
- ✓ **Ou déposez-le** à l'accueil : 148 av. du Professeur Viala – Parc Euromédecine 2 - CS34303, 34193 Montpellier cedex 5
- ✓ **Par mail** : inscription@herault-transport.fr

Avant le 31 juillet

Les élèves voyageant sur le réseau liO Hérault Transport doivent s'inscrire au transport scolaire **avant le 31 juillet**, sinon une participation forfaitaire de **25€** sera appliquée.
Lire au verso.

L'élève est-il un «ayant droit» ?

Les élèves ayants droit bénéficient d'un abonnement à tarif subventionné.

Pour qu'un élève soit considéré comme « ayant droit », il doit répondre aux 4 conditions ci-dessous :

- 1 Lieu de résidence** : l'élève doit résider dans le département de l'Hérault ;
- 2 Etablissement scolaire et niveau d'enseignement** : l'élève doit être inscrit dans un établissement public ou privé sous contrat avec l'État, de la maternelle à la terminale (niveau bac ou équivalent) ;
- 3 Respect de la carte scolaire en primaire et au collège** : l'élève doit être scolarisé dans l'école dont dépend sa commune ou son quartier, selon la carte scolaire en vigueur définie par les services académiques, ou dans une école différente pour suivre un enseignement spécialisé (voir détails dans le règlement du transport scolaire) ;
- 4 Respect des 3km** : la distance minimale entre le domicile et l'établissement scolaire doit être de 3 km.

Si l'une au moins des conditions n'est pas remplie, l'élève est réputé « non ayant droit ». En fonction du périmètre de son trajet domicile – établissement et sous réserve des places disponibles, il peut tout de même s'inscrire au transport scolaire en souscrivant à un abonnement scolaire au tarif « non ayant-droit » ou en s'acquittant d'un titre commercial du réseau emprunté.



www.herault-transport.fr

04 34 888 999



Les transports de Ma Région



**Hérault
Transport**

Guide

Tarifaire

Rentrée

2025 2026



Règlement du Transport Scolaire

A consulter sur le site :
<https://www.herault-transport.fr/reglements>

ABONNEMENT SCOLAIRE	DESCRIPTIF	BENEFICIAIRES	TARIFS
Libre-Circulation Monomodale liO Hérault Transport	Libre-circulation sur le réseau liO Hérault Transport Correspondance sur le réseau TAM autorisée les jours scolaires pour les élèves inscrits dans un établissement situé dans la Métropole de Montpellier.	Elèves domiciliés dans l'Hérault, utilisateurs d'un service scolaire liO Hérault Transport et ne bénéficiant pas des tarifs Forfait jeune beeMob et Tintaine	Elève ayant droit : Gratuit Elève non ayant droit : 195€ /an (Même tarif si train TER liO ou autre réseau liO d'Occitanie)
Libre-Circulation Intermodale liO Hérault Transport	Libre-circulation sur plusieurs réseaux liO Hérault Transport + réseaux urbains partenaires (beeMob, TAM, Cap'Bus, Transp'Or et Lunel Agglo)	Elèves domiciliés dans l'Hérault	Elève ayant droit : 75€ / an Elève non ayant droit : 225€ / an

Tous les abonnements scolaires liO Hérault Transport sont valables de la rentrée scolaire au 31 août, vacances et week-ends inclus.

Information sur les cartes de transport scolaire liO

Il est obligatoire de disposer d'un titre de transport valable, même en cas de gratuité, et de le valider à chaque montée dans le véhicule.

Vous disposez déjà d'une carte d'abonné : elle se recharge tous les ans avec les nouveaux droits, elle doit être conservée d'une année sur l'autre. Sa mise à jour est effectuée à distance par nos services une fois le dossier d'inscription validé.

C'est votre première carte : Après inscription, celle-ci vous sera adressée prête à fonctionner.

Vous avez besoin d'un duplicata de carte : en cas de perte ou dommage, connectez-vous à votre compte famille, sélectionnez l'élève, cliquez sur Duplicata et suivez les instructions. Assurez-vous que le paiement a été effectué.

Pourquoi s'inscrire avant le 31 juillet : compte tenu de la complexité d'organisation et des délais de mise en œuvre des circuits des dessertes scolaires, les élèves voyageant sur le réseau liO Hérault Transport doivent s'inscrire au transport scolaire au plus tard le 31 juillet.

Les inscriptions au-delà du 31 juillet donneront lieu à l'application d'une participation forfaitaire de 25 € selon les conditions définies au règlement du transport scolaire de l'Hérault articles 3.2 et 4.2 (sauf justification pour une affectation tardive dans un établissement scolaire ou un déménagement récent).

Ouverture service Accueil et Inscriptions
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30
et les lundis, mercredis et jeudis de 13h30 à 16h30

Contact : inscription@herault-transport.fr
www.herault-transport.fr
Téléphone : 04 34 888 999

